

# Alliance pour une société sans tabac



Bruxelles - 22 mars 2024 – communiqué de presse

Communiqué de presse : interdiction de la cigarette électronique jetable

## **La Belgique montre l'exemple et sera le premier État membre à interdire les cigarettes électroniques jetables**

### **L'Alliance pour une Société sans Tabac félicite le cabinet Vandenbroucke et son administration**

#### **La Belgique reçoit le feu vert de la Commission européenne**

Le 9 décembre 2022, la Belgique a notifié à la Commission européenne un projet d'arrêté royal interdisant la vente de cigarettes électroniques jetables (ou « puffs »). Ce projet de législation interdit la mise sur le marché de cigarettes électroniques jetables, que celles-ci contiennent ou non de la nicotine.

Le 2 mars 2023, la Commission européenne a adressé aux autorités belges une demande d'informations complémentaires, et le 19 septembre 2023, celles-ci lui ont communiqué les informations demandées. Le 18 mars 2024, au terme du délai de six mois, la Commission européenne a donné [son accord](#) à l'interdiction, en Belgique, des cigarettes électroniques jetables contenant de la nicotine, l'objectif étant de garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine.

Les cigarettes électroniques jetables sans nicotine ne relèvent pas du champ d'application de la directive européenne sur les produits du tabac mais les autorités belges vont retirer de la vente les deux versions de cigarettes électroniques jetables, avec et sans nicotine. L'interdiction prendra effet le 1er janvier 2025.

#### **Notre pays assume clairement un rôle de pionnier**

Désireuse de prévenir une véritable augmentation de dépendance à la nicotine chez les jeunes, l'Alliance pour une Société sans Tabac se félicite de cette interdiction que la Belgique est le premier État membre à imposer.

L'Alliance pour une Société sans Tabac se réjouit de voir notre pays jouer ainsi un rôle de pionnier pendant la présidence belge du Conseil de l'Union européenne et espère que d'autres États Membres suivront rapidement cet exemple. En France, le Sénat a déjà adopté à l'unanimité un projet de loi de l'Assemblée nationale qui doit interdire les cigarettes électroniques jetables. En Irlande, 85 % des personnes interrogées dans le cadre d'une consultation publique se sont dites favorables à l'interdiction des cigarettes électroniques à usage unique. L'Allemagne envisage elle aussi de s'attaquer à ce problème et le gouvernement bavarois plaide quant à lui pour une interdiction des cigarettes électroniques jetables à l'échelon européen.

Le Royaume-Uni a lui aussi annoncé une interdiction des cigarettes électroniques à usage unique pour cette année. En février 2024, le gouvernement écossais annonçait une interdiction de la vente et de la

livraison de cigarettes électroniques à usage unique, qui doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2025. De plus en plus de pays souhaitent interdire les cigarettes électroniques jetables, tant ils s'inquiètent de la santé de leur population et de l'impact environnemental de tels dispositifs.

### **Arguments pour cette nouvelle interdiction**

Si de nombreuses cigarettes électroniques jetables contiennent de la nicotine, d'autres sont avec 0 % nicotine. De nombreux jeunes utilisateurs de cigarettes jetables ne savent absolument pas si le produit contient ou non de la nicotine.

La nicotine est l'une des trois drogues les plus addictives au monde. Pour l'industrie du tabac, induire une assuétude dès le plus jeune âge est la garantie de s'assurer une rente à vie, au détriment de la santé des utilisateurs ! Leur *business model* est fondé sur le développement de cette dépendance. Or, la consommation de nicotine endommage davantage le cerveau des jeunes, encore en plein développement, que celui des adultes. Compte tenu de l'effet préjudiciable de la nicotine sur le développement de leur cerveau et sur leur santé mentale, nous devons tout mettre en œuvre pour éviter l'exposition des enfants et des jeunes à la nicotine. Plus que jamais.

A la dépendance induite par la nicotine s'ajoutent les effets dommageables des additifs, dont la toxicité à l'inhalation n'est pas encore connue.

Des réseaux sociaux comme TikTok, Snapchat et Instagram font activement la promotion des cigarettes jetables au point que même les enfants du primaire ne sont pas à l'abri !

Le souhait d'aider les fumeurs à décrocher du tabac ne peut en aucun cas conduire à une situation qui inciterait massivement et librement les jeunes à « puffer ». Dans [le dernier avis du Conseil Supérieur de la Santé](#), les experts plaident en faveur d'une interdiction à la vente des versions jetables de la cigarette électronique.

Ce plaidoyer tient aussi compte d'une série de considérations environnementales et climatiques. Les cigarettes électroniques jetables créent des montagnes de déchets à l'origine d'un véritable désastre environnemental. Ces dispositifs électroniques, superflus, contiennent des métaux, comme le lithium. Celui-ci est un élément indispensable pour réaliser la transition verte nécessaire à la lutte contre le changement climatique. L'offre massive de cigarettes électroniques jetables et leur succès croissant sont responsables d'un gaspillage de lithium tout à fait évitable. Il est en outre impossible de recycler le plastique de ces dispositifs électroniques. Batterie, plastique, nicotine et autres substances sont jetés, sans possibilité de tri, une fois la cigarette électronique « épuisée ». Ces matériaux et substances atterrissent dans les déchets non triés, où ils n'ont pas leur place, ou même dans la nature, où ils représentent un danger pour les enfants, les animaux et l'environnement.